

« 46 % des détenus vont à fond de peine, ce qui reste un échec »

Alors que la surpopulation met les prisons belges en ébullition, la présidente du SPF Justice, Sarah Blancke, détaille au « Soir » les mesures prises pour (tenter de) calmer la tempête. « Si l'on veut que la détention soit utile, il faut d'abord l'améliorer ».

ENTRETIEN

LAURENCE WAUTERS

Depuis le 2 janvier 2024, Sarah Blancke est présidente *ad interim* du SPF Justice. Les intenses tensions dans les prisons des dernières semaines l'ont poussée sur le terrain pour tenter de désamorcer la crise. Elle dresse, pour *Le Soir*, un premier bilan.

On peut dire que votre entrée en fonction comme présidente ad interim a été agitée. Comment cela se passe-t-il aujourd'hui dans les prisons ?

En effet, nous avons vécu des semaines intenses et la tempête n'est pas encore calmée. Début mars, lorsque plusieurs prisons ont fermé leurs portes aux nouveaux détenus, des mesures ont été prises pour alléger la pression de la surpopulation. C'est ainsi qu'entre autres, les congés pénitentiaires ont été proposés un mois sur deux pour les détenus (sauf profils à risques) qui ont réussi un cycle de congé, cet aménagement étant évidemment encadré et évalué. Il a aussi été décidé que les détenus condamnés à de courtes peines peuvent, si avis positif de la direction, bénéficier de congés prolongés jusqu'à leur passage devant le juge de l'application des peines. Lorsque les terribles événements d'Anvers se sont produits à la mi-mars (tentative d'assassinat, viol et tortures sur un détenu dans cette prison la plus surpeuplée du pays, NDLR), il est apparu encore plus clairement que la route est encore longue. De tels faits touchent profondément tous ceux qui œuvrent pour des prisons vivables et fonctionnelles. Lors de mes visites en prison, les agents pénitentiaires m'ont dit à quel point ils trouvaient important de créer une relation professionnelle et humaine avec les détenus. Aussi difficiles que soient les conditions aujourd'hui, certains signes montrent que les premières mesures ont fait la différence : au cours du mois de mars, on a enregistré une baisse de 400 détenus, et nous continuons à travailler pour stabiliser la situation. Avant tout, nous voulons continuer à faire baisser le nombre de détenus contraints de dormir à même le sol : avec les mesures prises, nous sommes passés de 268 matelas au sol à 76 (dont 70 en Flandre, NDLR). Si l'on veut que la détention soit humaine et utile, il faut d'abord l'améliorer.

Vous parlez de congés pénitentiaires un mois sur deux, comment cela peut-il s'organiser ?

La durée d'un mois a été choisie parce qu'il est alors plus simple pour le détenu de trouver un travail en intérim. Il y a des jobs en pénurie, le statut des détenus en congé pénitentiaire leur permet de travailler. Et si l'un d'entre eux trouve ainsi un contrat d'emploi, il pourra solliciter une détention limitée, durant son mois sur deux de détention, en sortant travailler la journée pour revenir dormir en prison.

Le détenu doit avoir eu quatre congés pénitentiaires pour les solliciter, n'est-ce



Sarah Blancke, présidente a.i. du SPF Justice : « Notre objectif devrait être que 100 % des prisons soient modernisées, pour offrir de bonnes conditions de détention et de travail partout ».

© HATIM KAGHAT.

Avant tout, nous voulons continuer à faire baisser le nombre de détenus contraints de dormir à même le sol : avec les mesures prises, nous sommes passés de 268 matelas au sol à 76

”

pas fort sélectif ?

Il est vrai que nous avons évoqué quatre congés pénitentiaires réussis pour bénéficier de cette mesure, mais ceux-ci ne devront pas s'étendre sur un trimestre, ils pourront être regroupés sur un mois, ce qui rendra cette mesure accessible à plus de détenus. Là, immédiatement, cela concerne 245 d'entre eux mais dans un mois, avec les nouveaux congés accordés, il y en aura davantage. Il faut un bon équilibre entre la sécurité et une peine qui a un sens, on ne va pas vider nos prisons, mais cela va amener une bouffée d'air frais. Nous voulons que la décision soit prise sur base de chaque dossier, de manière individuelle et non pas en agissant uniquement sur des groupes-cibles.

Votre liste de mesures évoque également les internés. Comment faire face à ce phénomène en prison ?

Nous constatons une forte augmentation du nombre d'internés incarcérés, et ce malgré les capacités supplémentaires mises en place dans le circuit des soins médico-légaux ces dernières années. Nous comptons actuellement un millier d'internés dans les prisons, et nous sommes bien d'accord pour dire que leur place n'est pas là. Désormais, nous ne permettrons plus aux internés qui ont quitté la prison et qui sont dans le circuit des soins médico-légaux de retourner en prison sous prétexte qu'ils ont un comportement difficile ou qu'ils ne respectent pas les autres conditions. Par ailleurs, tous les internés de Bruxelles seront réunis à Haren : des détenus non internés de Haren permuteront et seront quant à eux transférés à la prison de Saint-Gilles. Il est inutile d'éparpiller nos forces dans deux sites, alors que les regroupement nous permettra de fournir une meilleure offre de soins.

Les deux nouveaux centres de psychiatrie légale, à Paifve et Wavre, sont bien attendus pour 2028 ?

Mieux vaut compter 2030, vu les aléas dans ce type de chantier...

Combien la mise en application des « petites peines » a-t-elle amené de prisonniers supplémentaires ? Qu'est-il prévu pour eux, dans ce contexte de surpopulation ?

Jusqu'à présent, 800, et avec les 500 qui

les purgeaient déjà, on a donc dans nos prisons 1.300 détenus pour des courtes peines. On avait dit qu'il fallait au moins 700 places en maison de détention pour les courtes peines. Comme je le disais, pour ce type de détenus, les nouvelles mesures précisent qu'un congé pénitentiaire prolongé peut être accordé sur avis positif, jusqu'à ce que le juge de l'application des peines ait examiné le dossier. Il s'agira là d'un congé prolongé, et non d'une alternance entre un mois de congé et un mois en prison. Je suis convaincue que les maisons de détention sont la meilleure solution pour ce type de peines, car elles permettent un encadrement idéal, le détenu peut y reprendre sa vie en mains. Le phénomène "nimby" est important face à celles-ci (il n'y en a que deux actuellement, à Courtrai et à Forest, alors que l'ancien ministre Van Quickenborne en avait annoncé 15, NDLR), mais c'est dommage car quand on accompagne ce public-cible, on a de bien meilleurs résultats qu'en les laissant aller à fond de peine.

Combien de détenus vont à fond de peine, aujourd'hui ?

On répète souvent qu'ils peuvent sortir à un tiers de leur peine, mais il faut savoir que 46 % des détenus vont à fond de peine ! Le fond de peine reste un échec. On mise de plus en plus sur l'accompagnement, l'encadrement, et c'est aussi pour cela qu'on parle désormais, en plus des agents pénitentiaires, d'accompagnateurs de détention. Puis les prisons d'aujourd'hui sont construites différemment, toujours dans ce même objectif d'encadrement, d'ouverture de perspectives. Ces dix dernières années, on a modernisé un tiers de nos prisons. Dans cinq ans, on sera à la moitié. Le gouvernement actuel a beaucoup misé dans la Justice, il y a eu énormément d'avancées. L'administration pénitentiaire n'a jamais bénéficié d'un tel soutien. Nous espérons qu'il en sera de même avec le prochain gouvernement.

Avec quelle vision, pour le long terme ?

Notre objectif devrait être que 100 % des prisons soient modernisées, pour offrir de bonnes conditions de détention et de travail partout. On réfléchit actuellement à lancer un troisième master plan, qui dépendra des moyens qui seront alloués.

Où en êtes-vous dans les recrutements d'agents pénitentiaires ?

Cela reste difficile en Flandre, où nous cherchons encore 300 personnes. Il manque par ailleurs encore 200 agents pénitentiaires et accompagnateurs de détention à Haren, où nous lançons une nouvelle campagne de recrutement, tandis qu'en Wallonie nous avons eu beaucoup de candidatures et il ne reste plus qu'une petite centaine de postes à pourvoir. Mais nous ne restons pas inactifs. Pour les postes vacants à Haren, il y a actuellement plus de 500 candidats, et il y a également la perspective d'un renforcement à Ypres. Dans la nouvelle prison de Termonde, une nouvelle section ouvrira ses portes le 1^{er} juin. Les candidats intéressés pour Haren et Termonde peuvent postuler jusqu'au 10 juin via travaillerpour.be

Maintenant, il nous faut aussi statuer sur cet aspect du métier. Par ailleurs, au niveau des ressources humaines, il reste des choses à améliorer, pour offrir plus de mobilité en interne notamment, à Gand, j'ai par exemple rencontré un agent qui occupe la fonction de chef depuis des années mais n'est pas rémunéré comme tel. Début avril, nous avons également lancé une enquête pour évaluer le bien-être de l'ensemble de notre personnel. Le moment choisi peut sembler étrange, alors que les tensions dans les prisons sont si nombreuses, mais l'actualité prouve à quel point il est important de rester attentif et d'investir dans le bien-être.

Quel est en prison le pourcentage de détenus sans papiers ? Combien ont été renvoyés dans leur pays d'origine, l'an dernier, pour y purger leur peine ?

Il y a en Belgique 3.576 détenus sans droit de séjour, et le ministre a des contacts étroits avec ses homologues, notamment au Maroc, pour accélérer leur retour dans leur pays d'origine. L'an dernier, 96 détenus sont partis à l'étranger pour purger leur peine. Le nombre n'est pas énorme, mais c'est davantage que les années précédentes.